

Informations en matière de durabilité



Résumé

Cette partie résume l'ensemble du document, les mêmes sous-titres sont utilisés pour plus de clarté. Vous trouverez une description détaillée de ces informations dans les parties suivantes du document.

Sans objectif d'investissement durable

Le Mandat Flexible (ci-après : « le Mandat ») promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais sans objectif d'investissement durable¹.

Caractéristiques environnementales et sociales du produit financier

Le Mandat promeut les caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

- Exclusion des investissements qui ne respectent pas de pratiques de bonne gouvernance ;
- Exclusion d'entreprises impliquées dans des activités controversées ;
- Exclusion d'obligations d'État de pays controversés.

Le Mandat ne vise pas à réaliser des investissements avec un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE. Il est toutefois possible que le portefeuille contienne des investissements qualifiés comme tels. En outre, le Mandat n'a pas désigné d'indice de référence pour déterminer s'il atteint les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Mandat consiste à constituer un portefeuille qui promeut des caractéristiques environnementales et sociales en sélectionnant des investissements qui gèrent les risques environnementaux et sociaux.

Les caractéristiques environnementales et sociales s'appliquent à au moins 70 % des investissements du portefeuille. Dans ce rapport, le portefeuille est considéré comme l'ensemble des investissements, à l'exception des liquidités, des instruments du marché monétaire et des dérivés. Le portefeuille du Mandat se compose d'actions, d'obligations d'entreprises et d'obligations des pays. Le Mandat peut également investir dans des fonds d'investissement. Les fonds sont gérés par ABN AMRO Investment Solutions (AAIS) ou par des gestionnaires externes.

1 Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les fonds gérés par AAIS respecteront la méthodologie d'ABN AMRO pour sélectionner les investissements. Les gestionnaires externes peuvent utiliser des méthodes, des critères et des informations différents pour promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales. Ces méthodes différeront de nos méthodes internes et peuvent être moins strictes. Lors de la sélection de ces fonds externes, nous prenons en compte les caractéristiques environnementales et sociales que le Mandat promeut. Nous sélectionnons uniquement des fonds externes dont les méthodologies de fonds respectent un sous-ensemble minimum de nos exigences internes en matière d'ESG.

Part d'investissements

Nos normes d'investissement internes exigent qu'au moins 70 % des investissements dans le portefeuille (à l'exception des liquidités, des instruments du marché monétaire et des produits dérivés²) répondent aux critères environnementaux et sociaux du Mandat.

À des fins de diversification du portefeuille, un maximum de 30 % des investissements peut ne pas satisfaire aux critères.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les indicateurs de durabilité suivants³ sont utilisés :

- Le portefeuille ne contient pas d'investissements dans des entreprises qui ne respectent pas de bonnes pratiques de gouvernance ;
- Au moins 70 % du portefeuille, à l'exclusion des fonds gérés par des gestionnaires externes, ne contient pas d'entreprises engagées dans des activités controversées ;
- Au moins 70 % du portefeuille, à l'exclusion des fonds gérés par des gestionnaires externes, ne contient pas d'obligations des pays controversés.

Méthodes

Les fournisseurs de données externes Morningstar, Sustainalytics, ISS et MSCI nous transmettent les données nécessaires pour les indicateurs de durabilité susmentionnés.

Sources et traitement des données

Les fournisseurs de données ISS, Sustainalytics et Morningstar ont été sélectionnés à l'issue d'une procédure de diligence raisonnable approfondie. Les données provenant des fournisseurs de données sont traitées par nos propres systèmes internes, qui collectent les données par Mandat.

Les données provenant des fournisseurs de données contiennent parfois des estimations, mais ABN AMRO ne modifiera en aucune manière ces données reçues. ABN AMRO les interprétera et les traitera à son tour. La Banque peut communiquer avec le fournisseur de données pour combler d'éventuelles lacunes dans les données, ainsi que pour résoudre efficacement d'éventuels problèmes relatifs à la qualité des données et à des lacunes dans les données.

² Le Mandat n'utilise pas de produits dérivés pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales.

³ Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Limites aux méthodes et aux données

Les limites des méthodologies sont expliquées plus en détail dans le document. ABN AMRO estime toutefois que ces restrictions ne peuvent avoir aucune influence substantielle sur la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales visées peuvent être réalisées. Pour la majorité des actifs qui composent l'univers d'investissement, des données sont actuellement disponibles et si aucune donnée n'est disponible pour un instrument financier, il est possible que cela soit exclu pour ce Mandat.

Diligence raisonnable

Tous les investissements dans ce Mandat sont évalués pour garantir qu'ils sont conformes à l'objectif d'investissement durable du Mandat, en utilisant nos méthodologies internes et les données de nos fournisseurs. Il existe des contrôles internes et externes, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'expertise des spécialistes ESG et des données, ainsi qu'un processus rigoureux de due diligence pour les fournisseurs de données et les gestionnaires de fonds avec lesquels nous collaborons.

Politiques d'engagement

ABN AMRO utilise différents modes d'engagement, dont certains s'appliquent au Mandat :

- Engagement délégué : Collaborer avec EOS chez Federated Hermes Limited, un prestataire de services de gestion de premier plan, pour exploiter la force collective des investisseurs en vue d'un engagement impactant ;
- Engagement thématique : Participer à des initiatives de collaboration telles que Climate Action 100+ pour aborder des pratiques commerciales durables spécifiques ;
- Engagement pour des perspectives d'investissement : S'engager pour une sélection d'actions informée et une surveillance de portefeuille, en abordant les risques et opportunités ESG ;
- Engagement polyvalent : Traiter des problèmes spécifiques qui ne sont pas abordés dans d'autres stratégies, évaluer l'exposition financière, les risques ESG et la faisabilité de l'engagement.

Indice de référence désigné

Le Mandat n'a pas désigné d'indice de référence pour déterminer s'il atteint les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

Sans objectif d'investissement durable

Le Mandat promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais sans objectif d'investissement durable.

Caractéristiques environnementales et sociales du produit financier

Le Mandat promeut les caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

- Exclusion des investissements qui ne respectent pas de pratiques de bonne gouvernance ;
- Exclusion d'entreprises impliquées dans des activités controversées ;
- Exclusion d'obligations d'État de pays controversés.

Les caractéristiques environnementales et sociales s'appliquent à au moins 70 % des investissements du portefeuille. Dans ce rapport, le portefeuille est considéré comme l'ensemble des investissements, à l'exception des liquidités, des instruments du marché monétaire et des dérivés. Le portefeuille du Mandat se compose d'actions, d'obligations d'entreprises et d'obligations des pays. Le Mandat peut également investir dans des fonds d'investissement. Les fonds sont gérés par ABN AMRO Investment Solutions (AAIS) ou par des gestionnaires externes.

Les fonds gérés par AAIS respecteront la méthodologie d'ABN AMRO pour sélectionner les investissements. Les gestionnaires externes peuvent utiliser des méthodes, des critères et des informations différents pour promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales. Ces méthodes différeront de nos méthodes internes et peuvent être moins strictes. Lors de la sélection de ces fonds externes, nous prenons en compte les caractéristiques environnementales et sociales que le Mandat promeut. Nous sélectionnons uniquement des fonds externes dont les méthodologies de fonds respectent un sous-ensemble minimum de nos exigences internes en matière d'ESG.

Le Mandat ne vise pas à réaliser des investissements avec un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE. Il est toutefois possible que le portefeuille contienne des investissements qualifiés comme tels. En outre, le Mandat n'a pas désigné d'indice de référence pour déterminer s'il atteint les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Mandat consiste à constituer un portefeuille qui promeut des caractéristiques environnementales et sociales en sélectionnant des investissements qui gèrent les risques environnementaux et sociaux.

Cela inclut :

- Exclusion des entreprises qui ne respectent pas de pratiques de bonne gouvernance ;
- Exclusion des entreprises sur base d'activités controversées ;
- Exclusion des obligations des pays controversés.

Ces critères s'appliquent à au moins 70 % des investissements en actions, obligations d'entreprises et obligations des pays, ainsi qu'aux fonds gérés au sein du portefeuille par AAIS. Pour les fonds, incluant les ETF, émis par des gestionnaires de fonds externes autres qu'AAIS, les critères des fonds d'investissement externes s'appliquent à la sélection de ces fonds. Les gestionnaires externes peuvent utiliser d'autres méthodes, critères et informations pour promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales. Ces méthodologies seront différentes de notre méthodologie interne et peuvent être moins strictes. Lors de la sélection de ces fonds externes, nous prenons en compte les caractéristiques environnementales et sociales que le Mandat promet. Nous sélectionnons uniquement des fonds externes dont les méthodologies respectent un sous-ensemble minimal de nos exigences internes en matière d'ESG.

Le Mandat applique les éléments contraignants internes suivants dans la sélection des investissements directs en actions, obligations d'entreprise et obligations des pays, ainsi que pour les fonds gérés par AAIS au sein du portefeuille :

Pratiques de bonne gouvernance

Afin d'être considérés comme un investissement approprié, tous les investissements dans le portefeuille doivent appliquer des pratiques de bonne gouvernance.

Pour les investissements directs en actions et obligations d'entreprise, ainsi que pour les fonds gérés par AAIS au sein du portefeuille, nous évaluons les pratiques de gouvernance des entreprises investies sur la base de quatre éléments :

- Structures de gestion solides ;
- Relations avec les employés ;
- Rémunération du personnel ;
- Conformité fiscale.

ABN AMRO a déterminé des critères d'éligibilité quantitatifs et qualitatifs pour ces 4 éléments. Les entreprises qui présentent les pratiques de gouvernance les plus médiocres par rapport à leurs pairs sont considérées comme ne respectant pas nos critères de bonne gouvernance.

Les fournisseurs de fonds externes utilisent leur propre méthodologie et leurs données pour évaluer la bonne gouvernance. Ces méthodologies différeront de nos méthodologies internes et peuvent être moins strictes. Nous sélectionnons des fonds externes qui relèvent de l'Article 8 du SFDR, ce qui exige que toutes les entreprises investies démontrent des pratiques de bonne gouvernance.

Exclusion d'entreprises impliquées dans des activités controversées

Le Mandat exclut les activités controversées suivantes :

- Les entreprises figurant sur la liste d'armes controversées d'ABN AMRO ;
- Les entreprises figurant sur la liste de sanctions d'ABN AMRO ;
- Les entreprises impliquées dans la production de tabac (cultivateurs et producteurs) et/ou cigarettes électroniques ;
- Les entreprises qui ne respectent pas les 10 principes du Pacte mondial de l'ONU ;
- Les entreprises impliquées dans (plus de 10 % du chiffre d'affaires total) :
 - L'exploitation minière de charbon thermique ;
 - La production d'énergie à partir de charbon thermique.

Exclusion d'obligations d'État de pays controversés

Le Mandat exclut les pays controversés suivants :

- Les pays figurant sur la liste de sanctions d'ABN AMRO ;
- Les pays qui n'ont pas signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ;
- Les pays qui n'ont pas signé l'Accord de Paris ;
- Les pays qui n'ont pas signé la Convention 182 de l'OIT concernant le travail des enfants.

Le Mandat peut également inclure des fonds émis par des fournisseurs de fonds externes dont les méthodes diffèrent de nos méthodes internes. Le Mandat applique les éléments contraignants internes suivants dans la sélection des fonds d'investissement externes.

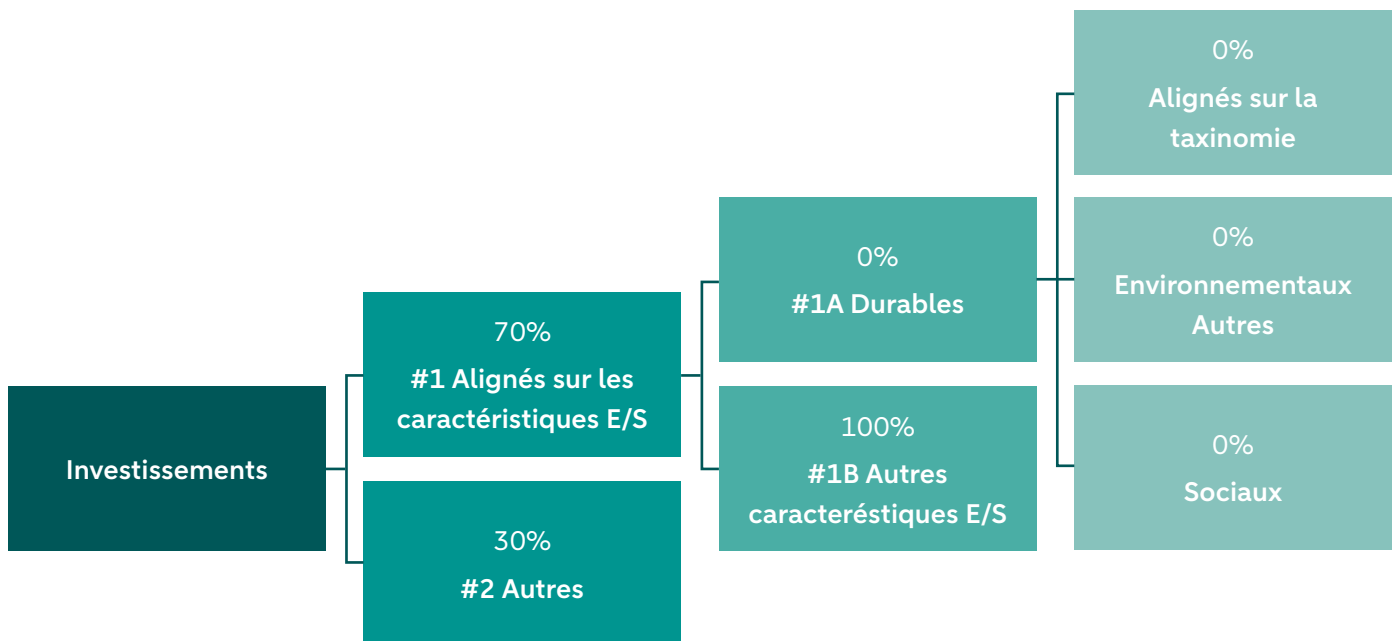
D'autres éléments contraignants s'appliquent aux fonds d'investissement externes

- Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales en :
 - Respectant les exigences d'au moins l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable (SFDR) ; ou
 - Étant exclusivement composé d'obligations des pays émises par des pays répondant aux critères d'exclusion pour les obligations des pays émises par des pays controversés.
- Le fonds externe exclut :
 - Les entreprises impliquées dans la culture et la fabrication du tabac ;
 - Les entreprises impliquées dans la production, la vente ou la distribution d'armes controversées ;
 - Violations du Pacte mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE.

Part d'investissements

Nos normes d'investissement internes exigent qu'au moins 70 % des investissements dans le portefeuille (à l'exception des liquidités, des instruments du marché monétaire et des produits dérivés) répondent aux critères environnementaux et sociaux du Mandat.

À des fins de diversification du portefeuille, un maximum de 30 % des investissements peut ne pas satisfaire aux critères de promotion des caractéristiques environnementales et sociales de ce Mandat. Cela peut être le cas si ce type d'investissement n'est pas disponible ou parce qu'il n'y a pas suffisamment d'informations disponibles pour déterminer si l'investissement répond aux critères. Les liquidités, les instruments du marché monétaire et les produits dérivés sont exclus de ces catégories 70 % et 30 %. Les investissements qui relèvent de la catégorie 30 % susmentionnée ne peuvent déroger aux critères d'exclusion généraux d'ABN AMRO.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1A Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales, les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés :

- Le portefeuille ne contient pas d'investissements dans des entreprises qui ne respectent pas de bonnes pratiques de gouvernance ;
- Au moins 70 % du portefeuille, à l'exclusion des fonds gérés par des gestionnaires externes, ne contient pas d'entreprises engagées dans des activités controversées ;
- Au moins 70 % du portefeuille, à l'exclusion des fonds gérés par des gestionnaires externes, ne contient pas d'obligations des pays controversés.

Le respect de l'objectif durable du Mandat est surveillé de manière régulière. Cela garantit que les portefeuilles sont conformes aux exigences d'alignement du portefeuille et aux critères de l'objectif durable du produit. Pour ce faire, différentes données provenant de Morningstar Sustainalytics, ISS et MSCI sont utilisées. Les gestionnaires de portefeuille ont accès à ces données et évaluent en continu les objectifs environnementaux et sociaux.

Les clients sont informés par des rapports périodiques sur les performances du Mandat par rapport aux indicateurs de durabilité décrits ci-dessus. Les indicateurs peuvent évoluer au fil du temps, par exemple en cas de disponibilité de nouveaux et/ou de meilleurs indicateurs à l'avenir. Veuillez consulter la section suivante pour plus d'informations sur les méthodologies utilisées.

Les mécanismes de contrôle internes incluent des tests effectués par les analystes sur les données, la vérification des valeurs extrêmes, ainsi que l'assurance que les données rapportées ne diffèrent pas significativement des attentes. L'examen des données collectées et affichées constitue une partie essentielle du processus de sélection et peut influencer la confirmation de l'univers d'investissement acceptable. ABN AMRO interagit avec ses fournisseurs de données, si nécessaire, pour discuter des différences dans les valeurs de données attendues et pour que les fournisseurs de données effectuent des contrôles de qualité lorsque cela est nécessaire.

Méthodes

La méthode pour chaque indicateur de durabilité utilisé est décrite ci-dessous.

Score de risque ESG

ABN AMRO utilise la notation du risque ESG du fournisseur de données externe Sustainalytics pour analyser le risque de durabilité pesant sur les entreprises. Le score de risque ESG mesure le niveau de risque auquel la valeur économique d'une entreprise est exposée, en raison d'un risque non géré en matière de durabilité. Un score de risque ESG faible représente moins de risques non gérés en matière de durabilité ce qui est donc meilleur qu'un score de risque ESG élevé. Pour déterminer le score de risque ESG d'une entreprise, on évalue l'exposition de l'entreprise aux risques de durabilité et la manière dont une entreprise gère ce risque. La différence entre ces deux facteurs est le risque de durabilité non géré ou le score de risque ESG. L'exposition d'une entreprise à un risque en matière de durabilité dépend d'enjeux ESG importants pour le sous-secteur, d'une exposition spécifique à l'entreprise aux problématiques et incidents ESG dans lesquels l'entreprise est impliquée, comme les controverses et les violations du Pacte mondial des Nations unies.

Bien que Sustainalytics attribue un score de risque ESG sur la base de recherches approfondies, cela reste un avis et d'autres (par exemple, d'autres fournisseurs de données) peuvent avoir une vision différente du risque en matière de durabilité d'une entreprise.

Émissions de carbone

Les émissions de carbone du portefeuille sont mesurées afin de respecter les caractéristiques environnementales du Mandat. Pour cet indicateur de durabilité, nous examinons les émissions absolues, l'intensité du carbone et l'empreinte carbone (émissions de carbone par million d'euros investi) sur la base des émissions du scope 1 et du scope 2. Les données proviennent d'ISS. Si disponibles, ISS utilise les rapports des entreprises elles-mêmes. Pour les entreprises qui ne déclarent pas elles-mêmes leurs émissions, ISS a développé une méthode avancée pour estimer les émissions, qui peuvent différer de leurs émissions de carbone réelles.

Sources et traitement des données

La mesure des indicateurs de durabilité et la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et sociales sont promues dépendent des données que nous obtenons de la part de Morningstar, Sustainalytics, ISS et MSCI.

Morningstar

Morningstar est un fournisseur de données. Pour plus d'informations, visitez <https://www.morningstar.com/en-nl/company>.

Sustainalytics

Sustainalytics est un fournisseur de données. Pour plus d'informations, visitez www.sustainalytics.com/legal-disclaimers.

ISS

ISS est un fournisseur de données. Pour plus d'informations, visitez www.issgovernance.com.

MSCI

MSCI est un fournisseur de données. Pour plus d'informations, visitez www.msci.com.

Les fournisseurs de données ont été sélectionnés à l'issue d'une procédure de diligence raisonnable approfondie. Même après la sélection, nous entretenons un dialogue permanent avec les fournisseurs de données sur la qualité des données, l'univers d'investissement pour lequel les données sont disponibles et les besoins en données complémentaires pour étayer les décisions d'investissement. Les Gestionnaires de portefeuille et les Analystes ont accès aux données sources via les portails web des fournisseurs de données, dans FactSet (une solution de données et de logiciel intégrée) et/ou les données partagées via d'autres portails.

Les données provenant des fournisseurs de données sont traitées par nos propres systèmes internes, qui collectent les données par investissement et sur toutes les compositions de portefeuille. Les données des fournisseurs de données peuvent être estimées. ABN AMRO ne modifiera en aucune manière ces données, mais les interprétera et les implémentera. ABN AMRO peut communiquer avec le fournisseur de données pour compléter d'éventuelles lacunes dans les données. La communication directe avec nos fournisseurs de données nous permet de résoudre efficacement d'éventuels problèmes de qualité des données et des lacunes dans les données.

Limites aux méthodes et aux données

Les méthodes et données utilisées présentent généralement les limites suivantes :

- Bien que le nombre d'entreprises analysées par les fournisseurs de données augmente au fil du temps, il se peut qu'une entreprise spécifique ne soit pas évaluée par le fournisseur de données. ABN AMRO demandera alors au fournisseur de données si l'entreprise peut être ajoutée à l'univers.
- Les entreprises ne communiquent pas toujours les données nécessaires à une évaluation correcte par le fournisseur de données. Dans ce cas, le fournisseur de données peut contacter l'entreprise pour obtenir ou divulguer les données. Dans certains cas, les fournisseurs de données peuvent estimer les éléments de données manquants, par exemple concernant les émissions de carbone. ABN AMRO n'estime pas elle-même les données manquantes.
- Différents fournisseurs de données peuvent utiliser différentes méthodes pour évaluer les performances ESG des investissements, ce qui peut conduire à un jugement différent sur les performances ESG. Le résultat de leur évaluation est subjectif dans une certaine mesure. C'est pourquoi les Gestionnaires de portefeuille formuleront également leur propre opinion. Nous avons sélectionné nos fournisseurs de données à l'issue d'une procédure de diligence raisonnable approfondie, afin de nous assurer que leur méthode est conforme aux meilleures pratiques.

ABN AMRO estime toutefois que ces restrictions ne peuvent avoir aucune influence substantielle sur la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales peuvent être promues. Une majorité des actifs qui composent l'univers d'investissement disposent actuellement de données disponibles et, si aucune donnée n'est disponible pour une entreprise, il est possible que les actifs soient exclus de l'univers autorisé. ABN AMRO vise une majorité de l'univers d'investissement avec des données sur la durabilité vérifiables. Si aucune donnée n'est disponible pour un investissement souhaité, ABN AMRO communique avec les fournisseurs de données en leur demandant de les inclure dans la base de données. Nos Gestionnaires de portefeuille et Analystes sont formés pour vérifier la qualité des données ESG et concernant la durabilité.

Diligence raisonnable

Les Gestionnaires de portefeuille suivent les informations du « Global Investment Committee » (GIC) d'ABN AMRO concernant l'allocation sectorielle et régionale. S'il n'y a pas suffisamment de possibilités d'investissement au sein d'un secteur ou d'une région déterminé(e) pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, le Gestionnaire de portefeuille peut déroger à l'allocation sectorielle proposée préétablie.

Les Gestionnaires de portefeuille visent un portefeuille diversifié par le biais d'une sélection fondamentale avec des investissements présentant les caractéristiques suivantes :

- Qualité des revenus ;
- Dynamique du prix et des revenus ;
- Valorisations relatives et intrinsèques ;
- Positionnement de l'investisseur.

Dans le cadre de l'allocation sectorielle ou régionale, le Mandat vise à promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales préétablies.

Des contrôles internes et externes garantissent que l'univers d'investissement dispose de données suffisantes pour évaluer les performances ESG et en matière de durabilité. Nos contrôles internes portent sur l'utilisation des connaissances acquises lors de formations ESG, en collaboration avec des spécialistes ESG. Ces connaissances permettent de porter un jugement aussi objectif que possible sur l'issue d'une procédure de diligence raisonnable. Dans le domaine des contrôles externes, nos fournisseurs de données ISS, Sustainalytics et Morningstar offrent une image globale de l'alignement sur les normes internationales et une qualité de données suffisante. ABN AMRO s'engage en faveur de l'investissement durable et ESG et a mis en place à cet effet une procédure de diligence raisonnable solide, conforme aux principes légaux requis.

Politiques d'engagement

ABN AMRO définit la "stewardship" comme le processus par lequel les investisseurs influencent les pratiques des entreprises, principalement en mettant l'accent sur l'amélioration de la gestion des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) par le biais de l'engagement et du vote. ABN AMRO utilise l'engagement comme un outil pour promouvoir la durabilité et le changement systémique en regroupant les actifs pour exercer une influence sur les positions de portefeuille et plaider pour plus de transparence, une meilleure gouvernance et de meilleures pratiques environnementales et sociales. De plus, ABN AMRO participe à divers initiatives qui soulignent son engagement envers l'investissement responsable et la gestion. Par exemple, la banque est membre de Climate Action 100+, une initiative mondiale d'investisseurs visant à garantir que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires contre le changement climatique. En outre, le gestionnaire d'actifs de la banque, ABN AMRO Investment Solutions (AIS), s'engage dans la transition par sa participation à l'initiative Net Zero Asset Managers et au Net Zero Engagement Initiative, avec pour objectif d'atteindre une émission nette nulle de ses investissements d'ici 2050.

L'engagement se produit lorsqu'une amélioration est identifiée au sein d'une entreprise. Les déclencheurs peuvent inclure : des ajustements structurels, des modifications des notations ESG ou des controverses au sein des entreprises. De plus, les problèmes de durabilité qui affectent des industries ou des régions entières, tels que le changement climatique, la protection des données ou la gouvernance, offrent des opportunités pour un engagement ciblé des entreprises.

Les objectifs de l'engagement comprennent principalement :

- Amélioration de la qualité des informations non financières fournies ;
- Amélioration des performances de durabilité d'une entreprise ;
- Augmentation de la valeur de l'entreprise ;
- Soutien aux pionniers ESG dans la promotion de pratiques commerciales durables ;
- Élever les normes sectorielles par le biais du dialogue.

ABN AMRO collabore avec les entreprises dans lesquelles elle investit, représentant les investissements réalisés via les actifs des clients. Cela inclut notamment les obligations d'entreprise existantes et les investissements en actions cotées. En outre, la banque évalue de nouveaux investissements potentiels pour des opportunités d'engagement. Cette approche aide les entreprises à se transformer vers des pratiques durables et évite les entreprises ayant de faibles ambitions en ce qui concerne leur profil ESG et leurs pratiques commerciales durables.

ABN AMRO adopte une approche d'engagement polyvalente, divisée en quatre stratégies :

1. Engagement délégué : Collaborer avec EOS chez Federated Hermes Limited, un prestataire de services de gestion de premier plan, pour exploiter la force collective des investisseurs en vue d'un engagement impactant.
2. Engagement thématique : Participer à des initiatives de collaboration telles que Climate Action 100+ pour aborder des pratiques commerciales durables spécifiques.
3. Engagement pour des perspectives d'investissement : S'engager pour une sélection d'actions informée et une surveillance de portefeuille, en abordant les risques et opportunités ESG.
4. Engagement polyvalent : Traiter des problèmes spécifiques qui ne sont pas abordés dans d'autres stratégies, évaluer l'exposition financière, les risques ESG et la faisabilité de l'engagement.

En tant que gestionnaire d'actifs, ABN AMRO Investment Solutions (AAIS) utilise activement ses droits de vote pour influencer positivement les pratiques de gouvernance. AAIS vote sur tous ses produits financiers (y compris les portefeuilles délégués). En tant que tel, AAIS dispose d'une politique de vote qui expose les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les portefeuilles gérés par AAIS. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la politique de vote d'AAIS.

ABN AMRO s'engage à la transparence et à la responsabilité dans ses activités de stewardship. S'assurer que les clients et les parties prenantes sont informés des activités de stewardship de la banque est un aspect important de l'accomplissement de ces responsabilités. ABN AMRO évalue régulièrement les lignes directrices pour l'investissement et la gestion responsables afin de les maintenir pertinentes, en tenant compte de facteurs tels que les tendances changeantes du marché ou les suggestions des parties prenantes externes. Les activités d'engagement sont suivies en continu et documentées en conséquence. Les données d'engagement collectées sont analysées pour obtenir des informations pour les futurs engagements, thèmes et résultats. Des informations supplémentaires se trouvent dans la politique de durabilité d'ABN AMRO, le rapport de stewardship d'AAIS et les données de vote d'AAIS.

Indice de référence désigné

Le Mandat n'a pas désigné d'indice de référence pour déterminer s'il atteint les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

Avertissement générale

Les informations présentées dans ce document ont été rédigées par ABN AMRO Bank N.V. et visent à fournir des informations au sens général du terme et ne sont pas adaptées à votre situation personnelle. Les informations ne peuvent dès lors explicitement pas être considérées comme un avis ou une proposition ou une offre 1) d'acheter ou de négocier des instruments financiers et/ou 2) d'acheter des services d'investissement ni comme un conseil en investissement. Toutes les décisions prises sur la base des informations contenues dans ce document le sont à votre charge et à vos risques. Les informations et conditions applicables aux instruments financiers et services d'investissement offerts par ABN AMRO sont disponibles dans les conditions générales de la banque, disponibles sur www.abnamromeespierson.be.

ABN AMRO

Ce document a été distribué en Belgique par ABN AMRO Bank N.V., dont le siège social est situé à 1082 PP Amsterdam, Gustav Mahlerlaan 10, agissant par l'intermédiaire de sa succursale belge, établie à 2600 Berchem, Borsbeeksebrug 30, RPM Anvers, TVA BE 0819.210.332 (« ABN AMRO »). ABN AMRO est agréée aux Pays-Bas en tant que prestataire de services financiers auprès de l'autorité des marchés financiers (Autoriteit Financiële Markten - AFM) et est soumise au contrôle prudentiel de la Banque centrale européenne. Sa succursale belge est également soumise au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) et de la Banque Nationale de Belgique (BNB). Plus de détails sont disponibles sur demande ou sur www.abnamromeespierson.be.

US Person

ABN AMRO Bank N.V. n'est pas enregistrée comme courtier-négociant (broker-dealer) et conseiller en investissements au sens respectivement du Securities Exchange Act des États-Unis de 1934 et de l'Investment Advisers Act des États-Unis de 1940, tel que modifié de temps à autre, ni au sens des autres lois et réglementations applicables dans chaque État des États-Unis d'Amérique. Sauf exception prévue par les lois précitées, la prestation de services en matière de titres d'ABN AMRO, y compris (mais sans s'y limiter) les produits et services décrits dans le présent document, ainsi que les conseils y afférents, ne sont pas destinés aux résidents américains [« US Persons » au sens de la législation et de la réglementation susmentionnées]. Ce document ou des copies de ce document ne peuvent pas être envoyés ou emportés aux États-Unis d'Amérique ou être fournis à des résidents américains. Sans préjudice de ce qui précède, l'intention n'est pas de vendre ni de distribuer ou de proposer les services et/ou produits décrits dans le présent document à des personnes dans des pays où ABN AMRO n'est pas autorisée en vertu d'une quelconque prescription légale. Toute personne qui dispose de ce document ou de copies de ce document est tenue de vérifier elle-même s'il existe des restrictions légales à la publication et à la diffusion de ce document et/ou à la prise en compte des services et/ou produits décrits dans ce document et de respecter lesdites restrictions. ABN AMRO n'est pas responsable des dommages découlant de services et/ou produits achetés en violation des restrictions susmentionnées.